



FR

2019

© MARTIN HARVEY / WWF

# CdP18

DU 17 AU 28 AOÛT 2019

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DE LA CITES

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

## WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics.

Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun.

C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

La navigatrice Isabelle Autissier est présidente du WWF France.

Pour découvrir nos projets sur le terrain, rendez-vous sur : <http://projets.wwf.fr>

**Ensemble, nous sommes la solution.**

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

**WWF France. 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.**

 [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

 [/wwffrance](https://www.facebook.com/wwffrance)

 [/wwffrance](https://www.instagram.com/wwffrance)

 [@wwffrance](https://twitter.com/wwffrance)

 [/wwffrance](https://www.linkedin.com/company/wwffrance)



Prisés pour leurs cornes, à qui la médecine traditionnelle chinoise prête de prétendues vertus, ou consommées tout simplement comme un symbole de richesse, l'année dernière encore c'est plus de 760 rhinocéros qui ont été tués rien qu'en Afrique du Sud, soit un peu plus de deux par jour. Les éléphants d'Afrique ne sont pas mieux lotis, avec environ 415 000 animaux restant sur la planète, soit 110 000 de moins qu'il y a 10 ans du fait du braconnage afin de satisfaire l'insatiable appétit de l'Asie pour l'ivoire.

De nombreuses autres espèces, parfois moins emblématiques mais tout aussi indispensables au maintien du bon état écologique de la planète, sont ainsi menacées d'extinction en raison de leur commerce, le plus souvent illégal.

Rappelons qu'après la dégradation de l'habitat naturel, la surexploitation, notamment à des fins commerciales, constitue l'une des principales causes de disparition de la faune et de la flore sauvages. Et si une chance nous était donnée de mettre un terme à ce fléau ?

Du 17 au 28 août 2019, la 18<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties qui se tiendra à Genève, Suisse, offre une opportunité réelle pour la communauté internationale de s'unir notamment contre le braconnage. Car si cette CdP 18 reste moins illustre que son homonyme CdP 21 sur le climat, elle n'en est pas moins importante. A ce jour, avec ses 183 Parties, la CITES contribue à la protection de plus de 35 800 espèces de plantes et d'animaux, au profit, tant des populations locales qui conservent ainsi leurs moyens de subsistance, que de l'environnement.

À l'occasion de cette CdP, nous soutiendrons notamment une plus grande coopération entre la CITES et la Convention du Patrimoine Mondial (où un rapport du WWF montre que de nombreux sites font l'objet d'un braconnage d'espèces menacées), une plus grande prise en compte des questions relatives aux moyens d'existence des communautés locales, l'importance d'améliorer les conditions de vie des rangers, de fermer les fermes d'élevage de tigres, de lutter contre le commerce illégal de tortues marines, de renforcer la protection d'espèces de requins et de raies et de nombreuses autres espèces.

Un an avant la CdP15 de la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra en Chine, les Parties sauront-elles faire preuve du courage politique nécessaire pour montrer la voie d'une préservation notamment les rhinocéros, éléphants, grands singes, félins, requins, anguilles, coraux, concombre de mer, bois tropicaux..., au détriment des intérêts financiers ? Quand on sait que le commerce illégal d'espèces sauvages, 4<sup>e</sup> trafic mondial, pèse aujourd'hui plusieurs dizaines de milliards de dollars par an, on devine que les enjeux sont colossaux...

Depuis la création de la CITES, le WWF participe activement à toutes les sessions de la CdP, apportant son expertise fondée sur plus de 45 ans d'expérience sur le terrain dans le monde entier. Notre voix, nous en sommes convaincus, porte tout le poids et toute la crédibilité de ce savoir-faire.

Nous serons mobilisés tout au long de cette CdP18, dont nous attendons beaucoup : une mise en œuvre concrète des engagements déjà pris par le passé, une prise de décision fondée sur des bases scientifiques indiscutables et un respect du texte de la CITES et de ses résolutions, afin de créer un réel consensus entre les Etats, à l'image de ce qui se fait actuellement dans le domaine du climat.

Dès aujourd'hui, nous appelons les Parties à prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la sauvegarde de notre patrimoine mondial car les décisions qu'elles prendront au cours de la session auront des implications profondes sur la conservation des espèces sauvages et donc sur le bien-être des hommes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Autissier'.

# LA CITES, EN BREF

---

## Un commerce réglementé, pourquoi ?

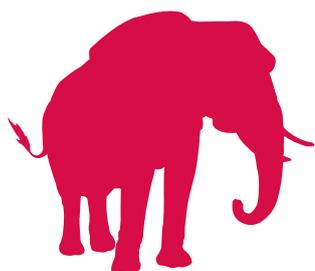
Aujourd'hui le taux de disparition des espèces est environ 1 000 fois supérieur au taux naturel. Après la dégradation de l'habitat naturel de la faune et de la flore sauvages, le commerce illégal, notamment international, représente l'une des principales causes de leur disparition.

**+ 5 810**  
**ESPÈCES ANIMALES**  
**PROTÉGÉES**  
**PAR LA CITES**

Pour parer à cette situation, la Convention de Washington ou CITES réglemente depuis 1975 le passage en frontières de plus de 35 000 espèces de faune et de flore sauvages : cette Convention s'applique aux animaux et aux plantes, vivants ou morts, entiers ou pas, ainsi qu'aux objets et produits qui en sont dérivés (aussi appelés spécimens).

Dans les années 1960, la communauté internationale a commencé à reconnaître que l'exploitation et le commerce de certaines espèces, combinés à d'autres facteurs comme la disparition de l'habitat, pourraient faire baisser certaines populations jusqu'à un niveau proche de l'extinction.

Parce que ce commerce d'animaux et de plantes sauvages traverse les frontières, une coopération internationale est nécessaire pour le réguler afin de préserver certaines espèces de la surexploitation. C'est pourquoi, dès 1973, 80 pays signent la CITES. La Convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1975 et compte aujourd'hui 183 Parties. Plus de 35 000 espèces d'animaux et de plantes sont inscrites dans les annexes de la Convention, en fonction de leur statut biologique et de l'impact que le commerce international pourrait avoir sur ce statut.



**7 À 23 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN C'EST LA VALEUR ESTIMÉE DU COMMERCE ILLÉGAL DES ESPÈCES SAUVAGES (HORS PRODUITS DU BOIS ET DE LA PÊCHE)**



## LA CITES

UN ACCORD INTERNATIONAL - 183 PARTIES  
(182 pays + l'UE)

RÉGULER LE COMMERCE INTERNATIONAL  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

PERMETTRE AUX PAYS DE FAIRE UN COMMERCE  
NON PRÉJUDICIALE À LA SURVIE DES ESPÈCES

Développement de filières légales  
et soutien aux économies locales

PROTÉGER LES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE  
SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

35 800 espèces classées  
selon 3 annexes

### Qu'est-ce que la CITES ?

L'objectif de la Convention est de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuise pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation responsable des espèces sauvages.

La CITES compte 183 Parties, dont tous les États membres de l'Union Européenne. La France la met en oeuvre depuis août 1978.

Si la CITES peut être perçue comme un **outil d'interdiction** du commerce international à but lucratif de centaines d'espèces (principalement en Annexe I), elle est aussi de plus en plus perçue comme un **outil d'aide** à l'utilisation responsable des ressources naturelles renouvelables au profit des populations locales qui en dépendent pour subvenir à leurs besoins.

La CITES invite également la communauté internationale à mener une réflexion globale sur la survie d'une espèce sauvage en prenant en compte :

- les informations disponibles relatives aux **caractéristiques de l'espèce** (distribution, habitat, caractéristiques biologiques telles que la reproduction, le sexe ratio, les migrations mais aussi les caractéristiques morphologiques et le rôle de l'espèce dans l'écosystème) ;
- **le statut de conservation de l'espèce** (évolution de l'habitat, taille et structure des populations) ;
- **les informations relatives au commerce international de cette espèce**, commerce potentiellement responsable de son déclin, voire de sa disparition.

La CITES permet donc à la communauté internationale de suivre l'évolution du commerce mondial et de prendre les mesures réglementaires adéquates pour garantir l'équilibre entre la survie des espèces sauvages et leur utilisation commerciale.

**+ 29 990**  
**ESPÈCES VÉGÉTALES**  
**PROTÉGÉES**  
**PAR LA CITES**

---

### **Comment fonctionne-t-elle ?**

La CITES fixe un cadre juridique et des procédures communes pour que les espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce international ne soient pas surexploitées. Tous les mouvements transfrontaliers des plantes et des animaux dont elle encadre le commerce, qu'ils soient vivants ou morts, entiers ou non, sont ainsi soumis à des autorisations administratives préalables.

Il en va de même pour les transactions portant sur les parties et produits dérivés (ex. : peaux, fourrures, plumes, écailles, oeufs, ivoire, trophées, bois, meubles, objets d'art, plats cuisinés...).

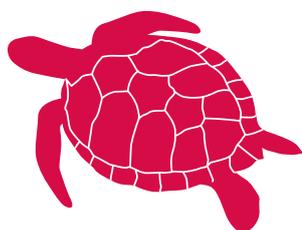
### **Qui sont les acteurs ?**

La CITES requiert de chaque Partie qu'elle désigne au moins un organe de gestion compétent et une ou plusieurs autorités scientifiques pour conseiller l'organe de gestion.

Parmi ses nombreuses tâches, l'organe de gestion délivre les permis et les certificats CITES, communique avec le Secrétariat CITES et les autres Parties et transmet des informations aux douanes notamment.

L'autorité scientifique a aussi un rôle important pour l'application effective de la CITES : elle indique à l'organe de gestion si le commerce de spécimens peut nuire (ou pas) à la survie de l'espèce dans la nature. L'autorité scientifique apporte aussi des conseils à l'organe de gestion sur d'autres questions (identification de spécimens, vérification de l'adéquation des installations, surveillance des niveaux de commerce, etc.).

Enfin, les organismes de contrôle, et en premier lieu les douaniers qui sont impliqués dans les inspections frontalières, contrôlent les marchandises de spécimens CITES. Ils s'assurent ainsi que le commerce est conforme aux dispositions de la CITES, détectent le commerce illicite et les fraudes et en informent l'organe de gestion.



**LE COMMERCE ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES EST LE 4<sup>ème</sup>**  
**PLUS GRAND TRAFIC (EN VALEUR) DERRIÈRE LES TRAFICS DE**  
**STUPÉFIANTS, DE CONTREFAÇONS ET D'ÊTRES HUMAINS**

# LES ANNEXES

Selon le degré de menace que le commerce international représente pour les espèces sauvages, celles-ci sont inscrites dans l'une des trois annexes suivantes de la CITES :

## ANNEXE I



**669** ESPÈCES ANIMALES



**334** ESPÈCES VÉGÉTALES



ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION  
(GRANDS SINGES, TIGRES, TORTUES MARINES...)  
COMMERCE INTERNATIONAL GÉNÉRALEMENT INTERDIT

## ANNEXE II



**4 952** ESPÈCES ANIMALES



**29 644** ESPÈCES VÉGÉTALES



ESPÈCES PAS NÉCESSAIREMENT  
MENACÉES D'EXTINCTION  
COMMERCE INTERNATIONAL RÉGLEMENTÉ

## ANNEXE III



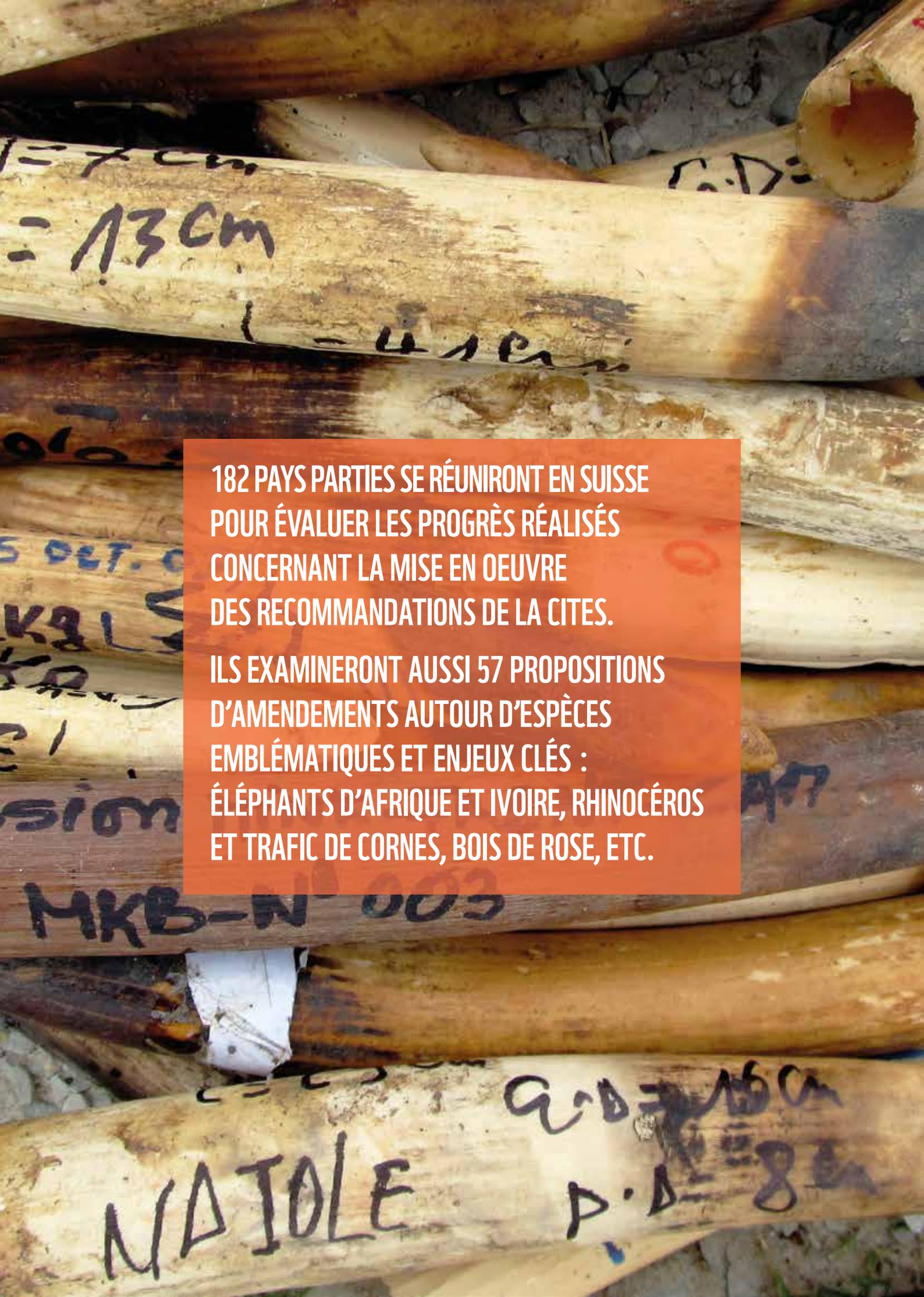
**190** ESPÈCES ANIMALES



**12** ESPÈCES VÉGÉTALES



ESPÈCES PROTÉGÉES DANS UN ÉTAT PARTIE DE LA  
CONVENTION QUI A DEMANDÉ AUX AUTRES PAYS  
DE L'AIDER À CONTRÔLER SES EXPORTATIONS



182 PAYS PARTIES SE RÉUNIRONT EN SUISSE  
POUR ÉVALUER LES PROGRÈS RÉALISÉS  
CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE  
DES RECOMMANDATIONS DE LA CITES.

ILS EXAMINERONT AUSSI 57 PROPOSITIONS  
D'AMENDEMENTS AUTOUR D'ESPÈCES  
EMBLÉMATIQUES ET ENJEUX CLÉS :  
ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE ET IVOIRE, RHINOCÉROS  
ET TRAFIC DE CORNES, BOIS DE ROSE, ETC.

# NOS ATTENTES

---

## 1. S'UNIR CONTRE LE BRACONNAGE



Depuis la 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Conférence des Parties (CdP16 et CdP17), une dynamique internationale s'est organisée contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Elle a été marquée par une série de déclarations et d'engagements au niveau mondial visant à lutter contre le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages, parmi lesquels la Résolution 69/314 de l'Assemblée générale des Nations Unies, les conférences de Londres et de Kasane, et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La CdP18 offre l'occasion de mettre en oeuvre ces engagements à travers des mesures radicales concernant la criminalité liée aux espèces sauvages, la corruption, la réduction de la demande et la conformité (respect de la Convention). Les pays qui ne respectent pas leurs engagements doivent être tenus de rendre des comptes à la CITES, s'exposant à des suspensions commerciales si nécessaire.

## 2. FAIRE EN SORTE QUE LA CITES FONCTIONNE

L'agenda de cette CdP est plus chargé que jamais. Cependant, il existe un décalage grandissant entre l'ambition de la CITES d'un côté, et les ressources disponibles pour le Secrétariat et les Comités de l'autre. Les ambitions croissantes de la CITES ne pourront être réalisées en l'absence de ressources supplémentaires importantes.

## 3. FOCUS SUR LES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR L'IVOIRE

Lors des CdP successives de la CITES, les problèmes rencontrés par les pays identifiés comme jouant un rôle dans le commerce illégal d'ivoire ont reçu une attention insuffisante. Les délibérations ont en effet été monopolisées par des propositions pour renforcer l'interdiction de facto actuelle du commerce international d'ivoire, et des contre-propositions de la part des pays qui souhaiteraient vendre de l'ivoire.

À la CdP16, toutes ces propositions avaient été rejetées et beaucoup plus d'attention avait été accordée aux problèmes rencontrés par ces pays dont leur application insuffisante des règles de la CITES contribuait à la prospérité du commerce illégal d'ivoire. Cette CdP avait débouché sur l'élaboration du processus de Plan d'Action National pour l'Ivoire. Nous pensons que ce processus, qui a permis quelques progrès, doit continuer à être poursuivi, et constituer la priorité principale des efforts menés par la CITES. Malheureusement, le processus risque de s'enliser, en raison de la charge de travail qu'implique le suivi de la qualité des plans et des progrès liés à leur mise en oeuvre.

## 4. DES PRISES DE DÉCISION FONDÉES SUR DES BASES SCIENTIFIQUES

Les décisions concernant les propositions d'amendement des Annexes de la CITES doivent être faites en se référant aux critères énoncés dans la Résolution Conf. 9.24 (CdP17). Bien que ceux-ci puissent être interprétés avec précaution, ils ne devraient pas être volontairement mis de côté en raison de considérations politiques.



# SIX ESPÈCES EMBLÉMATIQUES QUI COMPTENT SUR LA CITES



**ÉLÉPHANT D'AFRIQUE**



**JAGUAR**



**TORTUE VERTE**



**TIGRE**

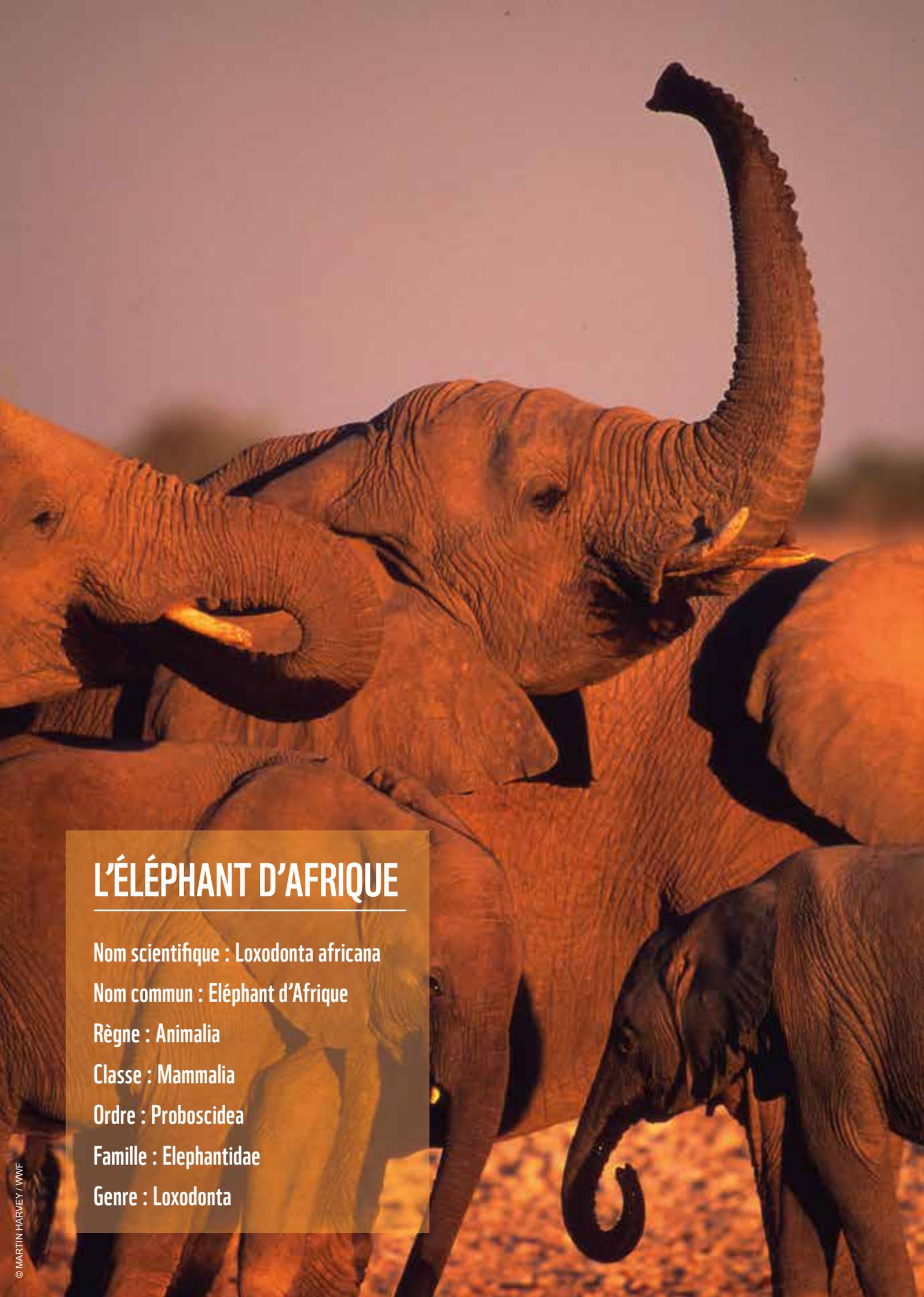


**RHINOCÉROS NOIR**



**BOIS DE ROSE**





## L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

Nom scientifique : *Loxodonta africana*

Nom commun : Eléphant d'Afrique

Règne : Animalia

Classe : Mammalia

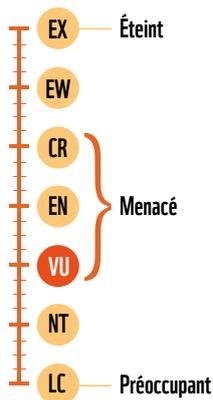
Ordre : Proboscidea

Famille : Elephantidae

Genre : *Loxodonta*

# L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

## Statut de conservation UICN



VU : Vulnérable

## Inscrit à l'Annexe I de la CITES en 1989.

Transfert à l'Annexe II des populations de la Namibie, Zimbabwe et du Botswana en 1997 et de celle de l'Afrique du Sud en 2000.



## RÉPARTITION

En Afrique, dans les zones de forêts tropicales mais aussi dans les savanes et les steppes.

## POPULATION

Environ 415 000 animaux.

## DESRIPTIF

Plus grand animal terrestre. Corps massif, longues défenses en ivoire, très larges oreilles et imposante trompe utilisée pour attraper objets, eau et nourriture mais aussi pour saluer, caresser et menacer.

- taille : < 3,3 mètres de haut ;
- poids : 7,5 tonnes maximum.

## SIGNE DISTINCTIF

Affection particulière pour les bains (d'eau et de boue). Ne peut se passer d'eau plus de 48 heures sans danger. Besoin de la boue pour détruire les parasites vivant sur sa peau et se rafraîchir car dépourvu de glandes sudoripares (jouant le même rôle que la sueur).

## NOURRITURE

Mange principalement des feuilles d'arbustes et d'arbres, ainsi que de l'herbe, des fruits et de l'écorce.

## MENACES

- **le braconnage** pour alimenter la demande en ivoire, en particulier la demande asiatique ;
- **la perte et la dégradation de l'habitat** : la conversion des zones forestières à des fins agricoles ainsi que le développement de divers projets d'aménagements (construction de routes, de barrages, des mines et autres complexes industriels) ont fragmenté l'habitat des éléphants, diminuant ainsi considérablement leurs chances de survie ;
- **les conflits avec l'homme** : la transformation des divers habitats de l'éléphant en exploitations agricoles provoque de plus en plus de conflits entre éléphants et humains.

## QUE FAIT LE WWF ?

- **réduire les conflits entre les hommes et les animaux** en restaurant des couloirs biologiques dégradés afin de faciliter les mouvements saisonniers des pachydermes qui n'ont plus besoin de traverser les villages ou en utilisant des « dissuasifs » inoffensifs à base de piment et tabac pour les éloigner des habitations humaines ;
- **mener des actions de lobby** pour le renforcement des lois de protection des espèces, la création de nouvelles aires protégées et l'amélioration de la gestion des aires protégées existantes ;
- **former les patrouilles de surveillance pour lutter contre le braconnage**, contribuer au financement de leur équipement et aider les gouvernements à élaborer des stratégies de conservation nationales et transnationales efficaces ;
- **travailler avec TRAFFIC** - le réseau international de surveillance du commerce des espèces sauvages - **pour lutter contre le commerce illégal et réduire la demande** en produits dérivés des éléphants (ivoire).



## LE JAGUAR

---

Nom scientifique : *Panthera onca*

Nom commun : Jaguar

Règne : Animalia

Classe : Mammalia

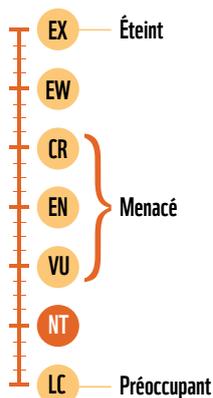
Ordre : Carnivora

Famille : Felidae

Genre : Panthera

# LE JAGUAR

## Statut de conservation UICN



NT : quasi menacé

Inscrit à l'Annexe I de la CITES en 1975.



## RÉPARTITION

Présent dans 18 pays du Mexique à l'Argentine.

Forêts humides, zones marécageuses inondées chaque saison, prairies de la pampa, zones de buissons, forêts sèches à feuilles caduques. Son aire de répartition s'étend sur 8,9 millions de km<sup>2</sup>.

## POPULATION

2 animaux pour 100 km<sup>2</sup>

## DESRIPTIF

3<sup>e</sup> plus grand félin au monde. Agile et puissant. Pelage tacheté pour se camoufler. Corpulence imposante et mâchoire extrêmement puissante lui permettant de s'attaquer à des proies qui font parfois deux fois sa taille !

- taille : 110 à 190 cm de long ;
- poids : 45 à 110 kg.

## SIGNE DISTINCTIF

C'est un excellent nageur et un grimpeur virtuose.

Outre les menaces créées par l'homme, le Jaguar ne craint aucun prédateur sur l'ensemble de son aire de répartition.

Il existe aussi des jaguars noirs. Ils doivent leur couleur à une pigmentation d'origine génétique assez rare (1 animal sur 50 est noir). Hormis leur couleur, ils sont identiques aux jaguars au pelage jaune tacheté.

## QUE FAIT LE WWF ?

- **encourager la gestion durable de l'exploitation forestière et réduire les impacts de l'exploitation aurifère** pour préserver l'habitat naturel du jaguar. Promouvoir l'aménagement de "corridors verts" pour relier des zones protégées et permettre au jaguar d'étendre son territoire de chasse d'une région à une autre ;
- **suivre l'évolution de la population du félin** en zone forestière grâce à l'installation de pièges photographiques. Chaque jaguar photographié peut être identifié grâce à ses ocelles uniques ;
- **mener des campagnes de sensibilisation et des programmes d'éducation environnementale** dans les écoles pour améliorer la perception du jaguar chez les locaux. Former des bénévoles pour leur apprendre à analyser correctement les traces des jaguars sur le terrain et nous aider à évaluer leurs effectifs.

## NOURRITURE

Carnivore. Mammifères (pécaries, tatous, singes, fourmiliers, petits félins, rongeurs etc.), oiseaux, reptiles et poissons, animaux domestiques/bétail.

## MENACES

- **Déforestation et fragmentation de son habitat** : la forêt tropicale amazonienne se réduit à peau de chagrin. La déforestation limite l'habitat des jaguars et d'autres espèces prioritaires pour le maintien des écosystèmes amazoniens ;
- **Braconnage** : avant les années 1970, de nombreux jaguars ont été chassés pour leur magnifique pelage. Grâce aux campagnes contre le commerce de la fourrure de félins tachetés et aux lois qui interdisent sa chasse, cette tendance est en déclin. Malheureusement, la population de jaguars n'est pas à l'abri du braconnage et du commerce illégal. Certaines croyances populaires alimentent le commerce illégal des pattes et des dents de jaguar ;
- **Conflit avec les hommes** : les activités humaines empiètent sur l'habitat et réduisent le nombre de proies du jaguar. Forcé de se nourrir pour survivre, le félin doit parfois trouver d'autres sources de nourriture, et se rabat sur le bétail d'élevage. Aux yeux de nombreux fermiers ou éleveurs, le jaguar est un ennemi à abattre pour sauvegarder les cheptels.



## LA TORTUE VERTE

---

Nom scientifique : *Chelonia mydas*

Nom commun : Tortue verte

Règne : Animalia

Classe : Reptilia

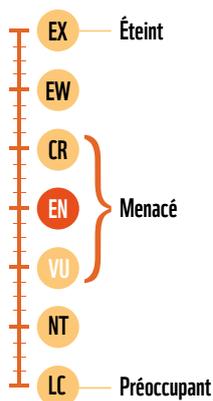
Ordre : Testudines

Famille : Cheloniidae

Genre : Animalia

# LA TORTUE VERTE

## Statut de conservation UICN



EN : en danger

**Inscrite à l'Annexe I de la CITES depuis 1981.**



## RÉPARTITION

Dans les eaux tropicales de tous les océans et dans certaines eaux subtropicales.

## POPULATION

Moins de 100 000 femelles pondueuses.

## DESRIPTIF

Reptile à carapace. Appelée tortue verte pour la couleur de son cartilage et non sa carapace.

- taille : de 1 à 1,40 m ;
- poids : autour de 130 kg.

## SIGNE DISTINCTIF

Retour des femelles sur la plage où elles sont nées pour pondre leurs propres œufs. Sexe des jeunes déterminé par la température du nid. L'élévation des températures génère la naissance de plus de femelles.

## NOURRITURE

Les tortues vertes adultes sont les seules tortues à être véritablement herbivores : algues et herbes marines principalement.

## MENACES

- **le braconnage** : les tortues continuent d'être tuées pour leur viande, leur carapace utilisée comme ornement pour les touristes. Des pilliers viennent aussi vider leurs nids et récolter les œufs pour les vendre ;
- **les prises accidentelles** : les tortues sont capturées accidentellement par les engins de pêche qui ciblaient des poissons ou des crustacés. Elles sont alors blessées ou se noient ;
- **la pollution marine** : goudrons, huiles, déchets plastiques qui les étouffent ;
- **l'aménagement des côtes** : les sites de ponte sont de plus en plus impactés par le développement des infrastructures et les pollutions lumineuses et sonores ;
- **le changement climatique** : changement du ratio mâle femelle en raison d'une augmentation des températures, acidification des océans et donc altération des conditions de vie des tortues sous l'effet de la fonte des glaciers, etc.

## QUE FAIT LE WWF ?

- **rendre la pêche plus sélective pour limiter les prises accidentelles** via l'utilisation du système TTED (systèmes d'exclusion des tortues sur les crevettiers qui permettent de laisser passer les crevettes par la partie principale du filet tout en laissant s'échapper la majorité des tortues marines) ;
- **poursuivre les efforts de surveillance via les patrouilles de terrain** et impliquer les communautés locales dans la protection des sites de ponte en développant le tourisme écologique ;
- œuvrer dans le monde entier pour que **des aires marines protégées soient créées** et pour aider à la protection des plages de ponte, des territoires d'alimentation et des voies de migration des tortues marines ;
- **lutter contre le commerce illégal de tortues** : le WWF travaille avec TRAFFIC (le réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages) pour aider les gouvernements à renforcer les restrictions sur le commerce d'animaux vivants et de produits issus des tortues ;
- **constituer un groupe d'experts scientifiques** pour évaluer les impacts du changement climatique sur les habitats des tortues, tester des mesures d'adaptation et **élaborer un recueil de bonnes pratiques** sur la conservation des habitats marins au profit des tortues mais aussi des communautés locales.

A close-up photograph of a tiger's face, looking slightly to the right. The tiger's fur is a mix of orange, black, and white, with distinct stripes and spots. The background is a soft, out-of-focus green, suggesting a forest or jungle environment. The lighting is natural, highlighting the texture of the tiger's fur.

## LE TIGRE

---

Nom scientifique : *Panthera tigris*

Nom commun : Tigre

Règne : Animalia

Classe : Mammalia

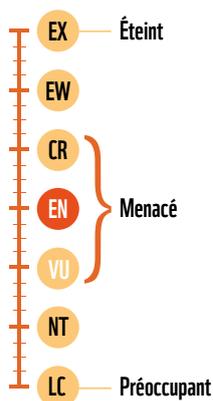
Ordre : Carnivora

Famille : Felidae

Genre : *Panthera*

# LE TIGRE

## Statut de conservation UICN



EN : en danger

Inscrit à l'Annexe I de la CITES en 1987.



## RÉPARTITION

Les 13 pays de l'aire de répartition du tigre : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie (Sumatra), Laos, Malaisie, Myanmar, Népal, Russie, Thaïlande, Vietnam.

## POPULATION

3 890 tigres à l'état sauvage. En l'espace d'à peine plus d'un siècle, 97 % des tigres sauvages ont disparu.

## DESRIPTIF

Plus grand félin sauvage et plus gros prédateur sur la terre ferme derrière l'ours kodiak et l'ours polaire. Fourrure jaune clair à orange foncé, rayée de noir. Rayures différentes d'un individu à l'autre et même d'un flanc à l'autre constituant une véritable « carte d'identité » ou « code barre » pour le tigre.

- taille : de 1,40 à 1,80 m ;
- poids : 120 à 300 kg pour les mâles, de 90 à 160 kg pour les femelles ;

## SIGNE DISTINCTIF

Grand prédateur, le tigre a besoin d'un vaste territoire, dont il puisse exploiter les ressources sans les épuiser. Les tigres mènent une vie solitaire et nocturne. Dans certaines régions, comme en Sibérie, les territoires sont si étendus que

mâles et femelles ne se rencontrent que difficilement, ce qui implique un taux de natalité relativement faible. À l'intérieur des limites des réserves, il existe au contraire un fort taux de consanguinité.

## NOURRITURE

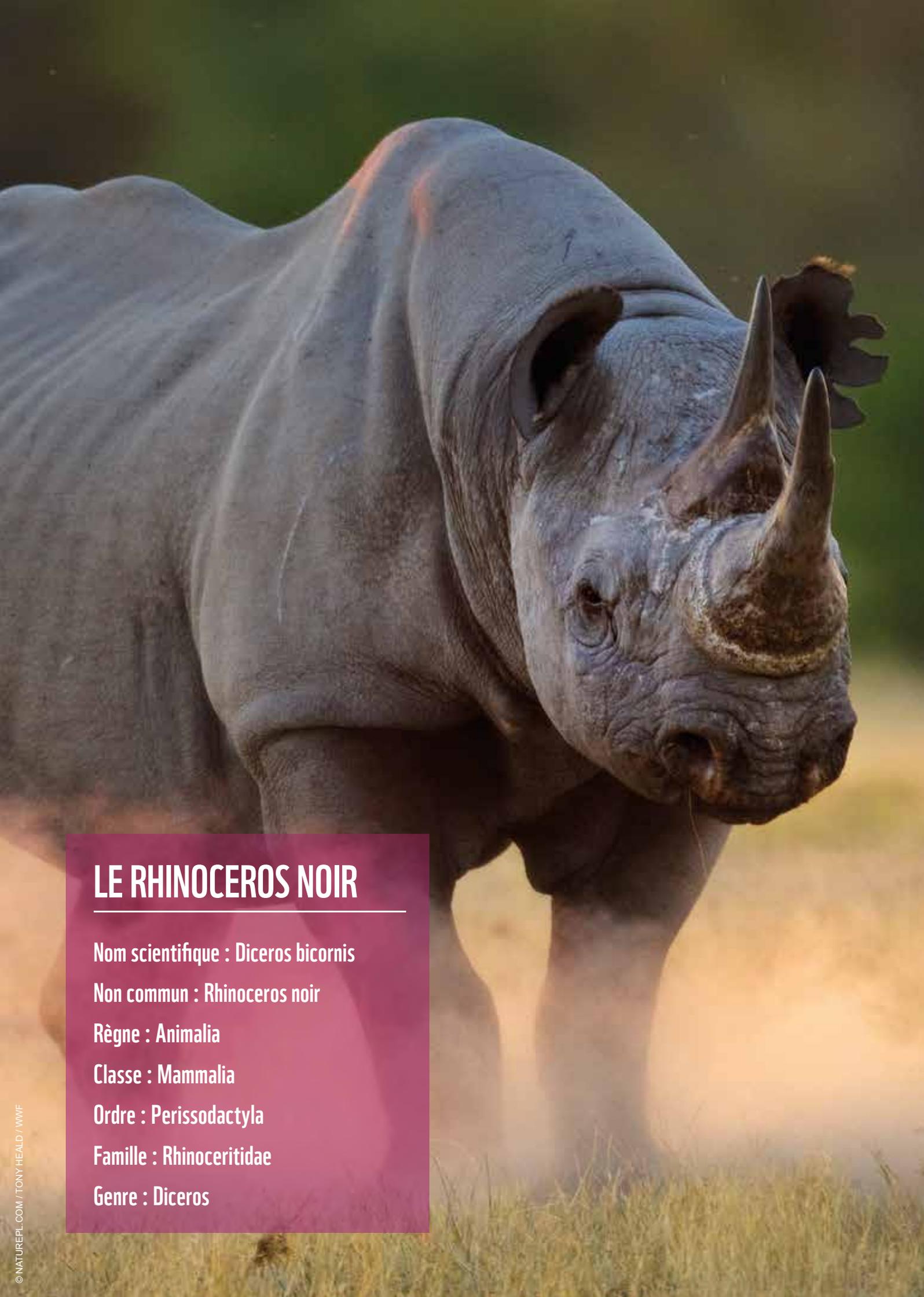
Cervidés et bovidés sauvages mais aussi petits mammifères, oiseaux et poissons. Dès le crépuscule, le tigre part en chasse. En une nuit, il peut parcourir jusqu'à 20 km.

## MENACES

- **les conflits avec les hommes** : dans bien des régions, le tigre est également considéré comme un animal nuisible qu'il faut exterminer.
- **le braconnage** : on tue le tigre pour s'approprier symboliquement sa puissance, pour en faire des objets de décoration ou des médicaments dans la médecine traditionnelle bien que leur efficacité ne soit pas établie.
- **La disparition et la fragmentation de son habitat naturel** au profit de l'exploitation forestière illégale et de l'agriculture. La dégradation des espaces forestiers provoque également la diminution du nombre de grands ongulés dont se nourrit le tigre.

## QUE FAIT LE WWF ?

- **mener des actions de lobby** pour le renforcement des lois de protection des espèces et la création d'aires protégées, telles que les parcs nationaux, et mettre en place des financements durables des aires protégées via le développement de l'éco-tourisme ;
- **contribuer à la restauration et à la réunification des zones d'habitats** morcelées du tigre notamment via la promotion d'une gestion durable des ressources forestières ;
- **former les patrouilles de surveillance pour lutter contre le braconnage** à travers des méthodes innovantes (chiens limiers, caméras pièges, implication des communautés et développement de standards de conservation et de technologies pour atteindre l'objectif du « braconnage zéro » ;
- **lutter contre le commerce illégal** de tigres dans le cadre du partenariat avec le programme TRAFFIC (réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages)
- **mener des actions de suivi scientifique** car mieux connaître l'espèce permet de mieux la préserver.



## LE RHINOCEROS NOIR

Nom scientifique : *Diceros bicornis*

Non commun : Rhinoceros noir

Règne : Animalia

Classe : Mammalia

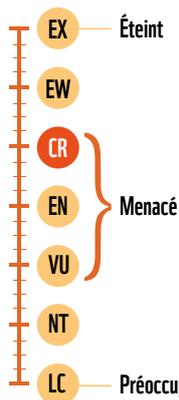
Ordre : Perissodactyla

Famille : Rhinocerotidae

Genre : *Diceros*

# LE RHINOCEROS NOIR

## Statut de conservation UICN



CR : en danger critique d'extinction

Inscrit à l'annexe I de la CITES depuis 1977

## RÉPARTITION

Jadis, le rhinocéros noir vivait dans toutes les savanes africaines. Aujourd'hui, on ne le trouve plus qu'en Afrique de l'Est et australe dans sept pays (Afrique du Sud, Swaziland, Zimbabwe, Zambie, Mozambique, Ouganda, Kenya et Tanzanie). Il vit dans les zones arbustives, herbeuses, de savanes ou les lisières de forêts, à proximité d'un point d'eau.

## POPULATION

On en compte environ 5 000 à l'état sauvage.

## DESRIPTIF

Second plus gros mammifère terrestre après l'éléphant. Possède deux cornes celle de devant étant un peu plus longue (environ 50 cm voir plus). A une distance de 20 mètres, un rhinocéros peut à peine reconnaître une forme. Très mauvaise vue mais odorat excellent et bonne ouïe.

- Taille : entre 3,3 et 3,6 m de long et entre 1,4 et 1,7 m au garrot ;
- Poids : entre 800 et 1 800 kg, les femelles étant généralement plus légères que les mâles ;

## SIGNE DISTINCTIF

Peut atteindre 45 km/h lorsqu'il est à pleine vitesse. Le rhinocéros noir n'a pas d'ennemis naturels. Seuls des lions essaient de temps en temps de s'emparer d'un petit, si la femelle n'y prend pas garde.

## NOURRITURE

Herbivore, se nourrit surtout de branchages, de plantes ligneuses.

## MENACES

- **le braconnage** : si l'espèce est protégée en Afrique, on continue de tuer le rhinocéros pour alimenter un commerce très lucratif. Sa corne est particulièrement prisée dans la médecine traditionnelle asiatique qui lui prête des prétendues vertus pour soulager de nombreux maux ou consommée tout simplement comme un symbole de richesse ;
- **la disparition et la fragmentation de son habitat naturel** au profit de l'exploitation forestière illégale et de l'agriculture.



## QUE FAIT LE WWF ?

- **créer** de nouvelles aires protégées et élargir les aires protégées existantes tout en améliorant leur gestion ;
- **effectuer** des translocations de rhinocéros pour créer de nouvelles populations sécurisées et viables, soit un transfert d'animaux pour les réintroduire dans leur milieu naturel ;
- **travailler avec TRAFFIC** sur l'Initiative de Lutte contre la Criminalité liée aux espèces sauvages pour enquêter, exposer et s'attaquer au braconnage, au commerce illégal de cornes de rhinocéros et réduire la demande dans les pays consommateurs ;
- **promouvoir** les pratiques de tourisme durable permettant le respect de la faune et de la flore sauvages et contribuant à financer des efforts de conservation supplémentaires.



## LE BOIS DE ROSE, PALISSANDRE

Nom scientifique : *Dalbergia* sp.

Nom commun : Bois de rose, palissandre

Règne : Plantae

Classe : Magnolopsida

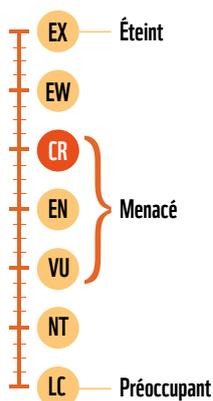
Ordre : Fabales

Famille : Leguminosae (Fabaceae)

Genre : *Dalbergia*

# LE BOIS DE ROSE, PALISSANDRE

## Statut de conservation UICN



CR : en danger critique d'extinction

## L'espèce *Dalbergia nigra* du Brésil, est inscrite à l'Annexe I de la CITES.

Les espèces *D. cochinchinensis* d'Asie du Sud-Est, *D. granadillo*, *D. retusa* et *D. stevensonii*, du Mexique et d'Amérique centrale et toutes les espèces malgaches du genre (environ 70) sont inscrites à l'Annexe II de la CITES.

## RÉPARTITION

Répartition pantropicale, en Afrique, en Asie et en Amérique centrale et du Sud, avec des habitats variés : forêts pluviales tropicales, forêts tropicales saisonnièrement sèches, forêts subtropicales humides et sèches, zones boisées et prairies boisées.

## POPULATION

À Madagascar, densité comprise entre 10 et 430 individus à l'hectare. Ailleurs, densité encore plus faible (<5 ind/ha) et taux de régénération faible, la plupart des variétés ne sont donc pas exploitables.

## DESRIPTIF

Bois dur, lourd, très veiné, variant du brun clair au brun violacé, du rose au rouge soutenu, fourni par diverses espèces arborescentes tropicales. *Dalbergia* est un genre comprenant des arbres, des arbustes et des lianes. A Madagascar la floraison a lieu chaque année (septembre à mars).

- Taille : 2-10 m avec un diamètre < 70 cm pour les bois de rose et 15 m avec un diamètre de 1,2 m pour les palissandres ;
- Poids moyen d'environ 200kg pour un rondin de 2 m de long et 35 cm de diamètre ;

## SIGNE DISTINCTIF

La régénération de ces espèces est particulièrement longue pour atteindre un diamètre minimum exploitable au bout de 50 à 60 ans pour les palissandres et de 80 ans pour le bois de rose.

## UTILISATIONS

Certaines espèces produisent un bois de grande qualité, souvent appelé « bois de rose », qui atteint des prix très élevés dans le commerce :

- Amérique du Sud : fabrication de meubles de qualité, marquetés et placages, également utilisé dans l'ébénisterie pour des instruments de musique et des sculptures pour les marchés locaux et l'artisanat ;
- Afrique : parfois utilisé pour les chevrons et poteaux de la construction et pour les ustensiles (cannes, marteaux,...), pour la production de charbon de bois et du bois de chauffage, voir dans la médecine traditionnelle ;
- Asie du Sud-Est : fabrication des meubles de tournerie, des articles de beaux-arts, des instruments de musique et des machines à coudre et utilisation dans la médecine traditionnelle.

## MENACES

- **la disparition et la fragmentation de leur habitat naturel** : empiètement de l'agriculture changeante (huile de palme, café et plantations de caoutchouc), incendies de forêt, utilisation du bois de chauffage ;
- **le commerce** : la surexploitation des espèces de grande valeur de marché (au niveau national et international), que la coupe soit illégale ou sélective, pour répondre à une demande continue sur le marché asiatique.



## QUE FAIT LE WWF ?

- **protéger les parcelles de forêt**, dont le corridor humide d'Anjozorobe, qui contient la plus grande zone restante de la forêt diversifiée et unique des hauts plateaux de Madagascar : état des lieux de la biodiversité, plan stratégique pour la sécurité foncière, stratégies fiscales pour la conservation ;
- **restaurer les services écologiques et socio-économiques** de la forêt (exemple : paysage Fandriana-Marolambo à Madagascar) en partenariat avec les autorités et les communautés locales ;
- **surveiller le commerce** de bois précieux via notre appui au programme TRAFFIC ;
- **mener des actions de plaidoyer** pour la protection des habitats et de **suivi de l'application du plan d'action CITES** sur les bois précieux (de Madagascar).

# CdP18 DE LA CITES

18

18<sup>ème</sup> Conférence  
des Parties  
de la CITES

57

propositions  
d'amendement des  
Annexes I et II



183

Parties à la CITES  
dont 181 présentes  
à la CdP17

35 800

espèces animales  
et végétales sont  
actuellement protégées  
par la CITES



**Notre raison d'être**

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)